

RCS : POINTE A PITRE

Code greffe : 9712

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POINTE A PITRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2020 B 01772

Numéro SIREN : 890 810 161

Nom ou dénomination : 2A2C

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2021 sous le numéro de dépôt P2021/000102

*GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
POINTE-À-PITRE*



244752

Dénomination : 2A2C
Adresse : 22 rue Les Etamines Lotissement Les Colibris -
Convenance 97122 Baie-mahault -FRANCE-

n° de gestion : 2020B01772
n° d'identification : 890 810 161

n° de dépôt : P2021/000102
Date du dépôt : 02/08/2021

Pièce : Ordonnance du Président



244752

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE POINTE-À-PITRE

ORDONNANCE

Nous, Ophélie SPAETER, Présidente du Tribunal Mixte de Commerce de Pointe-à-Pitre,

Assistée du Greffier,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La SAS 2A2C 22 rue Les Etamines Lotissement Les Colibris - Convenance 97122 BAIE-MAHAULT RCS Pointe à Pitre 890 810 161 représenté(e) par Monsieur BELAYE MAIKEUL 4 RUE SCHOELCHER 97110 POINTE-A-PITRE

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2020

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 30/09/2021

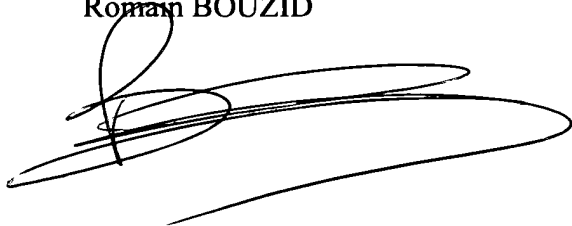
le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 de La SAS 2A2C 22 rue Les Etamines Lotissement Les Colibris - Convenance 97122 BAIE-MAHAULT RCS Pointe à Pitre 890 810 161 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

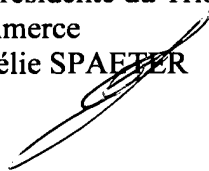
Fait à Pointe-à-Pitre, le 23/07/2021

Le greffier,

Romain BOUZID

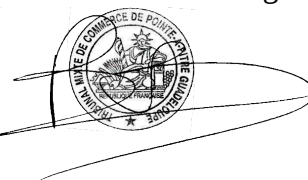


La Présidente du Tribunal Mixte de
Commerce
Ophélie SPAETER



Frais de greffe de la présente ordonnance : 30.92 € TTC (23.06 € HT – 1.96 € TVA – 5.9 € débours)

Pour expédition certifiée conforme à l'original



2A2C

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : Lotissement Les colibris, 22 rue Les Etamines – Convenance

97122 – BAIE MAHAULT

RCS PAP 890 810 161

REQUETE

A MADAME LA PRESIDENTE

DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE POINTE A PITRE

Le soussigné, **BELAYE MAÏKEUL**, entreprise individuelle, ayant son siège social 4 Rue Schœlcher, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Pointe à Pitre sous le numéro 843 625 450,

Agissant en qualité d'expert-comptable de la Société :

24 01 482
20 11 2021

2A2C

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social Lotissement Les colibris, 22 rue Les Etamines – convenance 97122 BAIE MAHAULT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS PAP 890 810 161,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société 2A2C a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2020,

Conformément à l'article L. 227-9, alinéa 3 du Code de commerce et à ses statuts, les comptes annuels doivent être approuvés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Les déclarations fiscales ont été transmises dans les délais.

Toutefois, les comptes annuels n'ont pas été finalisés afin d'être soumis dans les délais légaux à l'Assemblée Générale.

En l'absence des comptes et documents d'informations établis sur la base des comptes, l'associé unique n'est pas en mesure d'approuver les comptes sociaux afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Madame la Présidente, de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois (3) mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020, et de permettre également, de proroger d'autant le délai de versement des dividendes.

Fait à Pointe-Pitre
Le 28/06/2021

BELAYE MAÏKEUL



CABINET MBC
Mike Belaye Conseils
4 rue Victor Schoelcher
97110 POINTE-À-PITRE
Tél : 06 90 49 34 98
Siret : 843 625 450 00013-APE : 6920Z

PROCURATION

Je soussignée : Maïkeul BELAYE

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Guadeloupe,

Elisant domicile en son cabinet sis 4, rue Schoelcher à POINTE-A-PITRE (97110),

Donne par ces présentes, pouvoir à Maître Aude HAMELIN, Avocat ayant domicile élu en son cabinet sis à MONT-DE-MARSAN (40000) – 60, Avenue du Colonel K.W. Rozanoff,

De pour moi et en mon nom, faire dépôt au Tribunal de commerce de POINTE A PITRE d'une requête en prolongation du délai de l'assemblée générale d'approbation des comptes de la société 2A2C

A cet effet :

Faire toutes déclarations, signer toutes pièces, payer et recevoir toutes sommes, donner bonnes et valables quittances, mainlevées et décharges, et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire, promettant de l'avouer.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à POINTE-A-PITRE

Le 28 juin 2021

Maïkeul BELAYE

**CABINET MBC**
Mike Belaye Conseils
4 rue Victor Schoelcher
97110 POINTE-À-PITRE
Tél : 06 90 49 34 98
Siret : 843 625 450 00013-APE : 6920Z